



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 11 août 2020

Fiasco de la campagne de première affectation des lauréat-e-s des concours du second degré

Les conditions d'affectation des stagiaires du second degré se sont encore dégradées pour cette rentrée scolaire 2020.

En raison notamment des dysfonctionnements de l'administration déjà constatés l'an passé, et des modifications des épreuves de recrutement liées à la crise sanitaire, les affectations des stagiaires dans les académies ont eu lieu seulement à la fin du mois de juillet. La phase de mutation intra y a presque immédiatement succédé, ce qui empêche les personnels de saisir utilement l'administration en cas d'erreur dans les affectations.

Les lauréat-e-s doivent en effet remplir un dossier comprenant de nombreuses pièces, sans aucune aide de l'administration. Le caractère tardif des affectations a empêché les organisations syndicales de conseiller et d'accompagner efficacement les personnels.

Les affectations dans les académies ont cette année été entachées d'un nombre particulièrement important de dysfonctionnements, qui s'est traduit par un nombre important de saisines des syndicats de la fédération SUD éducation. Malgré leur vœux et leur situation familiale, de nombreux personnels qui demandaient à être affecté-e-s dans des académies pourtant largement déficitaires comme Créteil ou Amiens n'ont pas obtenu satisfaction contre toute attente, et l'administration refuse de s'expliquer.

Qui plus est, les affectations des candidat-e-s actuellement placés-e-s sur liste complémentaire sont inadmissibles. Après une première sélection fin juillet, l'administration contactera dans l'ordre de la liste les candidat-e-s, pour chaque poste non pourvu en académie. Si le ou la candidat-e ne peut se rendre dans l'académie où se trouve le poste proposé, l'administration demandera aux suivant-e-s sur la liste.

Les organisations syndicales n'ont pas la possibilité de contrôler les affectations des stagiaires. Ce cas de figure désastreux donne

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



une illustration claire de la diminution des attributions des commissions paritaires, produit de la loi de transformation de la fonction publique.

En cette rentrée particulière qui pèsera lourdement sur les collègues stagiaires, SUD éducation exige que la plus grande attention soit accordée aux lauréat-e-s amené-e-s à prendre leur poste au premier septembre.

SUD éducation revendique donc la transparence totale de l'affectation des stagiaires, des réponses rapides de l'administration et la correction sans délai des dysfonctionnements.